

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES et LOCATIONS

Camping Sert Sirant – 38119 Saint Théoffrey

N° Siret : 750 825 523 00012

TVA intra : FR 05750825523

Site internet : [www.campingsersirant.fr](http://www.campingsersirant.fr) Tel : 0476839197

### Informations générales locations et emplacements :

- 1 - Les locations de mobile-homes, chalets, caravanes, tentes et emplacements sont nominatives. Elles ne peuvent pas être cédées sans l'accord du loueur.
- 2 - La réservation d'emplacement ou de mobile-home, n'est effective qu'à réception **du contrat de réservation comprenant l'acompte de 40%** et les frais de réservation.
- 3 - A la réservation, une assurance annulation vous est proposée (fortement conseillée). **En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas remboursé, sauf si l'assurance annulation a été contractée**, dans ce cas ce sont les conditions générales de l'assurance qui s'appliquent. Dans tous les cas les frais de réservation et un forfait de frais de gestion de 30€ restent acquis.
- 4 – En application de l'article L221-8-12 du code de la consommation, le client ne dispose pas de droit de rétractation légal après validation de la réservation.

**- Une arrivée tardive ou un départ prématuré ne donne pas droit à une réduction du montant du séjour.**

### Pour les locations mobile-home ou chalet :

- 1 - **Le solde** : il est à régler **30 jours avant l'arrivée**.
- 2 - Sans la souscription d'une assurance-annulation, lorsque le séjour est commencé, pour les locations, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé quelle qu'en soit la raison.
- 3 - **L'inventaire des lieux** : mobiliers, matériels, ustensiles de cuisine, réputés propres et en bon état sera **effectué par le locataire à l'arrivée**, en comparaison avec la liste remise.
- 4 - **Cautions : 2 cautions seront demandées à l'arrivée : 210€ (caution inventaire) et 40€ (caution ménage)**. Elles seront restituées intégralement en fin de séjour après état des lieux ou au plus tard dans les quinze **jours** si départ sans état des lieux, déduction faite du matériel manquant ou cassé. **En cas de propreté douteuse la caution de 40€ ne sera pas restituée.**
- 5 - **Linge fourni** : alèses d'oreillers, de matelas et des tapis de bains jetables sont fournis. Ils sont changés à chaque location. Les draps et taies ne sont pas fournis. Possibilité de location de linge.
- 6 - **Les locations sont équipées**: de plaques de cuisson, réfrigérateur, micro-onde, cafetière, vaisselle, couvertures, couettes, oreillers. (Liste d'inventaire fournie sur demande à la réservation ou téléchargeable).
- 7 - **Les courts séjours** (WE) seront intégralement réglés à la réservation. Les séjours sans réservation seront réglés à l'arrivée.

**Les locations sont disponibles à partir de 16h00 et devront être libérées à 10h00.**

### Pour les locations d'emplacements nus :

- 1 - Le solde est à régler impérativement **à l'arrivée, en cas de départ anticipé le séjour ne sera pas remboursé** sauf en cas d'assurance annulation prise à la réservation.
- 2 - **Pour un séjour sans réservation**, il sera demandé un acompte de 50% à l'arrivée en basse et moyenne saison et **la totalité du séjour demandé en haute saison**.
- 3 - Toute prolongation de séjour fera l'objet d'un accord avec la direction
- 4 - Les emplacements de camping ou de location devront être restitués en parfait état de propreté.

Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00 et devront être libérés à 12h00.

Un N° d'emplacement est proposé à la réservation mais peut être modifié pour des raisons de sécurité ou d'organisation après information et accord du locataire.

## Consignes diverses :

### - Les prix comprennent selon les options choisies :

- La location du mobile-home, du chalet, de la caravane, de la tente selon le nombre de personnes visées au contrat et **au tarif de l'année en cours.**

- L'accès aux équipements du camping : sanitaires, aire de jeux, équipements etc.

- **Les prix ne comprennent pas :** la taxe de séjour en vigueur, qui peut être modifiée par arrêté municipal.

- **Un emplacement est limité à 6 personnes.**

- **Le tarif emplacement comprend :** la parcelle, une voiture, une caravane ou une tente ou un camping-car. Une tente type igloo de 2m<sup>2</sup> maxi est acceptée en plus sur l'emplacement.

- Les gérants se réservent le droit de faire l'inventaire de la parcelle régulièrement et de régulariser le fichier des réservations

- **Les animaux** sont les bienvenus, à condition d'avoir été déclarés lors de la réservation et de posséder un carnet de vaccination à jour. **Ils seront tenus en laisse dans le camping** et en aucun cas ne devront rester seuls dans les locations. Ils devront faire leurs besoins à l'extérieur du camping, besoins qui seront ramassés.

- **Les campeurs** ne sont pas autorisés à recevoir de la famille ou des invités sans en avertir les gérants du camping, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité. Les visiteurs doivent impérativement se signaler à l'accueil dès leur arrivée.

- **Les campeurs et résidents devront respecter le règlement intérieur** affiché dans le camping et disponible à l'accueil et sur le site internet, la direction se réserve le droit d'exclure tout contrevenant.

- **La Baignade au lac de Laffrey est non surveillée. La surveillance des enfants par les parents est fortement recommandée, de même que l'accès aux jeux dans l'enceinte du camping.**

- **Entre 22 heures 30 et 8 heures**, les voitures ne sont pas autorisées à circuler dans le camping.

## Responsabilités, réclamations

Il appartient au campeur et au locataire de s'assurer pour lui-même et sa famille (prévenir son assureur de son séjour), pour l'utilisation de ses équipements et ceux du camping et de souscrire à une assurance responsabilité civile. En cas d'incident ou d'accident (perte, vol, incendie..), une recherche de responsabilité sera établie. Selon l'article 46 du code de procédure civile, en cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping.

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au camping dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Sur place un registre est disponible à l'accueil.

## Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping Ser Sirant. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris .

